



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 19 septembre 2018, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (à partir de 19h27) Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET Janine DURET - Isabelle SERRAND	
Etaients excusés	Hélène VIOLY (procuration à Joël SUBTIL) - Thierry REBERE (jusqu'à 19h27) - Ludovic SAILLARD - Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE	
Secrétaire de séance	Agnès PRUNIAUX	
Conseillers en exercice : 19	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h27</u>
	Présents : 13	14
	Votants : 15	16

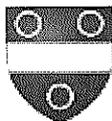
#### APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2018

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

#### COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 3

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2018-006 du 11/07/2018	Marché avec SARL TRANS JURA CARS, transport scolaire écoles maternelle et élémentaire, d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, pour un montant de 230 € HT/jour, soit 253 € TTC. Pour l'année 2018/2019 avec 140 jours d'école, le montant est de 32 200 € HT, soit 35 420 € TTC.
N° 2018-007 du 26/07/2018	Contrat avec Société MICROBIB, maintenance logiciel bibliothèque du 01/09/2018 au 31/08/2019, renouvelable par reconduction expresse pour 1 an sans que la durée globale n'excède 3 ans, pour un montant annuel de 334 € HT, soit 400.80 € TTC.
N° 2018-008 du 03/09/2018	Lettre intention et convention mission conseil et assistance juridique avec SARL LVI AVOCATS ASSOCIES suite décision sursis à statuer DP projet d'aménagement sur un terrain communal, pour 1 an à compter du 03/09/2018 renouvelable 2 fois par tacite reconduction, pour un montant horaire de 180 € HT, soit 216 € TTC.  <i>Mme le Maire précise que le terrain en question se situe à Sénissiat et qu'une promesse de vente a été signée avec COFA. Suite aux fortes pressions de HBA demandant le retrait de la DP, la Commune ayant épuisé son potentiel de terrain constructible, une décision de sursis à statuer a été prise le 27/07 et court jusqu'au 27/09/2018. RV a été pris avec COFA le 25/09.</i>



## Commune de DORTAN (01590)

D'autre part, elle informe que, suite à la délibération du Conseil n° 2018-011 du 12 mars 2018 la mandatant pour signer les conventions d'intervention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, elle a conclu la convention suivante :

- n° 2018-79-VOI du 05/09/2018 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans de mise en place de tests d'aménagements de sécurité route de Maissiat et rue Bellevue devant l'école maternelle pour un montant de prestation de 450 € HT.

André PERRIN précise que le coût des tests étant très élevé (17 000 € TTC), on s'orienterait vers la mise en place, dans un premier temps, de dispositifs de rétrécissement (écluses et balises) route de Maissiat et rue Bellevue. Les travaux de mise en sens unique de la rue de Maissiat (partie entre rue de la Léchère et rue Bellevue) et d'aménagement du carrefour route de Maissiat / rue Bellevue sont quant à eux reportés.

### BUDGET COMMUNE 2018 : ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des états établis par le Trésorier relatifs aux admissions en non-valeur (7 209.12 €) et effacement de dettes (484.26 €) portant sur les années 2007 à 2017, soit un montant total général de 7 693.38 €.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### BUDGET COMMUNE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier le budget de la Commune ainsi qu'il suit :

- rectification du compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». Deux sommes ont été inscrites : 207 162.99 € de report des résultats excédentaires 2017 des budgets annexes Eau et Assainissement et 34 293.52 € de report du résultat déficitaire de la Commune. Il convient de ne laisser qu'une seule écriture en recettes ;
- inscription de crédits supplémentaires pour l'achat de deux ordinateurs (800 €) et de tables (300 €) pour l'école maternelle, d'une scie sauteuse, d'une meuleuse (400 €) et de panneaux de sécurité (660 €) pour les services techniques ;
- diminution des dépenses imprévues d'investissement de 2 160 € pour couvrir les nouveaux investissements proposés.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

**Arrivée de Thierry REBERE à 19h27**

**Présents : 14**

**Votants : 16**

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE 2017/2018

Mme le Maire explique que ces frais sont refacturés aux Communes dont les enfants sont scolarisés à DORTAN.

Jean-Claude GAILLARD ajoute que les montants sont extraits du compte administratif de l'année précédente, soit celui de 2017 pour l'année scolaire 2017/2018. Il en résulte des coûts de fonctionnement qui se montent à 779.18 € / enfant pour l'école élémentaire et 1 200.74 € / enfant pour la maternelle.

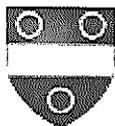
Une remarque est faite sur les frais de téléphone et d'internet qui semblent élevés. Une vérification sera faite et le détail sera transmis aux conseillers municipaux.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2017

Jean-Claude GAILLARD annonce que les frais de fonctionnement de la restauration scolaire sont refacturés aux Communes de CHANCIA et CONDES pour leurs élèves, suite à un accord avec ces dernières.

Il explique le calcul du prix de revient par repas, restant à charge pour la collectivité, qui s'élève à 8.52 €. Il sera donc demandé une participation de 11 229.36 € (1 318 repas) pour CHANCIA et de 1 721.04 € (202 repas) pour CONDES.



## Commune de DORTAN (01590)

Joël SUBTIL confirme que les enfants de maternelle déjeunent à nouveau à la cantine de l'école élémentaire où 2 services sont organisés. Le bus du Jura assure leur transport qui est pris en charge par la Commune.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### CONVENTION DE PROJET IUT D'ANNECY

Jean-Claude GAILLARD rappelle au Conseil qu'en 2011/2012, une convention avait été signée avec l'IUT d'ANNECY pour la réalisation d'un programme informatique permettant de suivre l'activité des services techniques, d'établir les coûts et prix de revient, le temps passé sur une tâche.

Il informe de la nécessité de mise à jour de cet outil qui fonctionne encore sur l'ancien serveur et doit être redéployé sur le nouveau serveur de la Mairie.

Il propose, en conséquence, d'établir une convention avec l'IUT d'ANNECY pour la mise en place d'un projet tuteuré par un groupe de 6 étudiants, moyennant une tarification forfaitaire obligatoire de 500 €.

Il précise que les frais de déplacement des étudiants seront également à charge de la Commune et remboursés selon les tarifs en vigueur et sur justificatifs pour les frais d'autoroute.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### ACCESSIBILITE : CONVENTION ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS HBA

Jean-Claude GAILLARD rappelle que la Commune a sollicité HBA pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Il informe que, par délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, un fonds de concours de 15 700 € a été accordé, représentant 20 % des travaux estimés, à l'époque, à 78 500 €. Pour permettre son versement, une convention doit intervenir entre HBA et la Commune.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### LOCATION SALLE AU-DESSUS DE LA POSTE

Mme le Maire expose au Conseil qu'elle a reçu et accepté une demande de location de la salle au-dessus de la Poste pour des cours de théâtre le samedi matin de 9h à 10h (atelier enfants) et de 10h à 12h (atelier adultes). Si le succès est au rendez-vous, une association pourrait être créée sur la Commune.

Elle ajoute que le demandeur est M. MEYNET Stéphan de DORTAN, directeur artistique à LYON et intervenant théâtre depuis plus de 20 ans. Il sera assisté de M. MOLIERE Nicolas, professeur des écoles à OYONNAX.

Elle propose de fixer le tarif de location à 5 € / séance.

**Délibération : vote oui à l'unanimité.**

### PROPOSITION ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

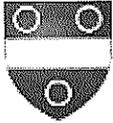
Mme Agnès PRUNIAUX fait part au Conseil de l'intérêt de M. MARECHAL Didier pour l'achat d'un terrain communal situé en pointe de sa propriété, cadastré section ZC 62, d'une superficie totale de 80 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Molarets », situé en zone U4 du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe que l'acquéreur propose un prix de 1 500 €.

**Délibération : vote oui à l'unanimité.**

### CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE PARCELLE COMMUNALE AD 824 « LE LIOUX »

André PERRIN expose au Conseil que, dans le cadre de l'alimentation d'une propriété de la SCI du Lioux, ENEDIS est chargée de l'implantation d'une ligne électrique, dans une bande de 1m de large sur une longueur d'environ 58m, sous la parcelle communale AD 824, lieu-dit « Le Lioux ».



## Commune de DORTAN (01590)

Il rappelle qu'en 2015, une convention avait été signée avec la SCI du Lioux pour l'implantation d'une canalisation d'assainissement sur cette même parcelle. Ces travaux, non encore réalisés, se feront en même temps et dans la même tranchée.

Il précise qu'une convention de servitudes doit être établie entre la Commune et ENEDIS, aux conditions habituelles, moyennant le versement à la Commune d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € lors de l'établissement de l'acte notarié.

**Délibération : 15 voix pour, 1 non participation au vote** (Mme Isabelle SERRAND).

### LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE MAISSIAT » : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS PARCELLES COMMUNALES ZC 44 ET ZC 381

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil qu'une partie des raccordements aux réseaux d'assainissement du lotissement « Les Coteaux de Maissiat » dont le permis d'aménager a été accordé à la SARL JURISPARC par arrêté du 25/10/2017 ne peut se faire qu'à partir des parcelles communales ZC 44 et 381.

Elle précise qu'un cheminement piétonnier est prévu, débouchant sur la parcelle ZC 44.

Elle ajoute qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage et de tréfonds entre la Commune et la SARL JURISPARC :

- définissant les obligations des deux parties ;
- précisant que la servitude est consentie à titre gratuit ;
- indiquant la cession à la Commune, à l'euro symbolique, de trois parcelles numérotées EC2, EC3a et EC3b et identifiées sur le plan de bornage du lotissement, d'une surface d'environ 359 m<sup>2</sup>, pour permettre l'élargissement de la route de Maissiat.

**Délibération : 15 voix pour, 1 non participation au vote** (Mme Agnès PRUNIAUX).

### LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE MAISSIAT » : FINANCEMENT ALIMENTATION ELECTRIQUE

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil que, s'agissant d'une extension de réseau, la Commune est amenée à participer aux travaux de raccordement électrique du lotissement « Les Coteaux de Maissiat ».

Elle présente le plan de financement APS établi par le SIEA qui fait apparaître une dépense estimée à 58 333 € HT, dont environ 29 167 € HT restant à charge de la Commune.

Elle ajoute, qu'après discussions, un accord a été trouvé avec l'aménageur qui prend en charge 50 % de la somme, soit 14 583.50 € HT, et a prévu d'enterrer la ligne électrique moyenne tension traversant le terrain.

**Délibération : 14 voix pour, 1 abstention, 1 non participation au vote** (Mme Agnès PRUNIAUX).

### PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire informe le Conseil de la demande d'une ATSEM pour la modification de sa durée hebdomadaire de service afin de passer d'un poste à temps complet à un temps non complet à raison de 30h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Elle propose, après avis favorable du Comité technique :

- 1) de supprimer l'emploi d'ATSEM à temps complet ;
- 2) de créer un emploi d'ATSEM à temps non complet.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE

Mme le Maire propose au Conseil, suite au retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, de modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale du vendredi.

Les nouveaux horaires seraient les suivants :

- |            |   |               |            |   |                |
|------------|---|---------------|------------|---|----------------|
| • lundi    | : | 16h30 – 18h30 | • vendredi | : | 16h30 – 18h30  |
| • mercredi | : | 15h00 – 18h00 | • samedi   | : | 10h30 – 12h00. |

**Délibération : oui à l'unanimité.**



## Commune de DORTAN (01590)

### HBA - EXTENSION PERIMETRE : INTEGRATION COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU D'HAUTEVILLE (CCPH)

Mme le Maire expose au Conseil que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département de l'Ain comporte une orientation sur le rapprochement de HBA et de la CCPH pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard.

Elle informe que les élus des Communes des deux intercommunalités ont acté et validé la poursuite de la démarche d'intégration de la CCPH à la Communauté d'Agglomération Haut-Bugey au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle précise que les 9 Communes membres de la CCPH ont toutes sollicité leur intégration à HBA qui, de son côté, a approuvé son extension de périmètre par délibération du 19 juillet 2018.

Elle propose au Conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce point.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### HBA - EXTENSION PERIMETRE : MODIFICATION STATUTS

Mme le Maire informe le Conseil que le Conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération a :

- approuvé la modification de ses statuts suite à l'extension de périmètre vers le plateau d'Hauteville afin d'intégrer quelques compétences et équipements de ce territoire ;
- procédé, par la même occasion, au toilettage desdits statuts.

Les modifications ainsi apportées entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et concernent :

#### 1) compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : participation à des actions, réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, auparavant classés dans les compétences optionnelles.

#### 2) compétences optionnelles

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Ajout des équipements suivants :
  - ✓ terrain de rugby de Nantua ;
  - ✓ base nautique de Lavancia du club des eaux vives
  - ✓ centre européen de séjour et de stages sportifs
  - ✓ centre de remise en forme d'Hauteville-Lompnes
  - ✓ centre nautique d'Hauteville-Lompnes.

#### 3) compétences facultatives

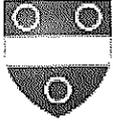
- En complément des équipements touristiques de l'agglomération, les équipements suivants du plateau d'Hauteville sont intégrés :
  - ✓ camping de Champdor
  - ✓ site de baignade de Champdor
  - ✓ camping d'Hauteville-Lompnes
  - ✓ sentiers de randonnées et VTT
  - ✓ bike park de Cormaranche-en-Bugey
  - ✓ station de ski alpin Terre Ronde et de ski nordique la Praille.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### HBA : APPROBATION RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Jean-Claude GAILLARD informe le Conseil que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à HBA consécutivement aux transferts de compétences et à ce titre, d'élaborer un rapport. Chaque fois qu'une compétence est transférée ou reprise par les Communes, la CLECT évalue les montants dus par HBA aux Communes et vice-versa.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT et constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par HBA aux Communes, le versement des attributions de compensation constituant une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.



## Commune de DORTAN (01590)

Il commente les documents distribués aux conseillers et indique que la Commune de DORTAN est concernée par la compétence « gestion eaux pluviales » faisant partie de la compétence « Assainissement » transférée à HBA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La contribution de la Commune a été estimée à 5 791 € (10 % des dépenses réelles de fonctionnement et 20 % des dotations aux amortissements) et viendra donc impacter l'attribution de compensation 2019 qui se montera à 469 378.54 €.

Il propose au Conseil de délibérer sur le rapport adopté par la CLECT dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### HBA : AVIS SUR PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGD)

Mme le Maire informe le Conseil que l'adoption d'un PPGD est rendue obligatoire par la loi ALUR dans tous les EPCI disposant d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé, ce qui est le cas pour HBA. D'une durée de 6 ans, le PPGD doit permettre au demandeur de disposer d'une information plus précise et complète lui permettant de devenir acteur de sa demande de logement social. Il définit, entre autres :

- les lieux d'orientation : ensemble des Mairies ;
- les lieux d'accueil : Mairies de MONTREAL LA CLUSE, BELLIGNAT, ADIL de l'Ain, bailleurs sociaux (DYNACITE et SEMCODA) ;
- les lieux d'enregistrement : bailleurs sociaux (DYNACITE, SEMCODA, LOGIDIA) et Action Logement

Elle ajoute que le projet de PPGD a reçu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de HBA du 7 mars 2018.

**Délibération : avis favorable à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES

1. Commission de contrôle liste électorale : Mme le Maire informe le Conseil que cette nouvelle commission se substitue aux commissions administratives existantes. Pour la Commune, elle se compose de 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire.
2. 11 novembre : à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, une importante cérémonie est organisée à 10h à OYONNAX. La question se pose du maintien d'une commémoration à DORTAN ou d'un simple dépôt de gerbe à 9h avec une minute de silence.
3. Cérémonie des vœux : fixée au samedi 12/01/2019.
4. Jumelage : Janine DURET informe d'un échange entre élèves du collège St Joseph d'OYONNAX et du lycée Copernic à KATOWICE en Pologne. Elle propose d'organiser une rencontre avec les correspondants lors de leur venue en février 2019. La possibilité d'un jumelage entre la Commune de DORTAN et celle de KATOWICE pourrait être abordée autour du verre de l'amitié.
5. Duobus : la ligne fonctionne très bien et, à la demande des usagers, des améliorations pourraient être apportées dès janvier 2019.
6. Nuisances : Janine DURET évoque la gêne provoquée par les motos et quads circulant en nombre à Sénissiat.

La séance est levée à 21h15.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Agnès PRUNIAUX

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.